

ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER AU TITRE DES
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE),
POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA SCIERIE DE LA SOCIETE BOIS ET
SCIAGE GUYANAIS (BSG), SUR LA COMMUNE DE ROURA

ARRETE N° R03-2020-10-21-002 du 21/10/2020

PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE
D'AUTORISATION AU TITRE DE L'ICPE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE
BSG

DECISION N° E 19000011/97 DU 12 OCTOBRE 2020

DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAYENNE DESIGNANT

MADAME SOPHIA LOUIS EN QUALITE DE COMMAISSAIRE ENQUETEUR

COMPTE RENDU DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Enquête Publique	Date de début	LUNDI 09 NOVEMBRE 2020
	Date de fin	MARDI 08 DECEMBRE 2020
Nom et Prénom du commissaire enquêteur désigné		Madame Sophia LOUIS
COMPTE-RENDU	Rédigé le	08/12/2020

Lieu : service Technique de la mairie de ROURA

Heure de début : 08h00

Heure de fin : 09h00

Arrêté n° R03-2020-10-21-002 portant ouverture de l'Enquête publique relative à la demande
d'autorisation au titre de l'ICPE pour le projet d'aménagement de BSG
Sophia LOUIS Commissaire enquêteur désigné par l'arrêté n° E 20000011/97

Etaient présents :

- Monsieur Eddy MICHEL, en sa qualité de directeur du service Technique de la mairie de ROURA
- Madame Sophia LOUIS, en sa qualité de commissaire enquêteur.

Le mardi 8 décembre 2020, Monsieur Eddy MICHEL madame et Sophia LOUIS se sont rencontrés afin d'échanger sur le dossier de l'enquête publique en cours.

I/LES QUESTIONS RELATIVES A LA VOIRIE

La personne ressource sur ce dossier est monsieur Julius LEHACAUT, et qu'en son absence il transmet les éléments en sa possession.

Monsieur Eddy MICHEL a expliqué les points suivants :

- Il a été demandé de sécuriser la route car les grumes (gros troncs d'arbres) sont en mis en hauteur et surplombent la chaussée.
- Le déboisement de la propriété pour installer la structure a augmenté l'écoulement des eaux pluviales. La nécessité de bien canaliser ces eaux s'est faite ressentir car lors des travaux de voirie, d'assainissement et de réfection des bas-côtés, il a été constaté qu'au niveau de l'entrée de la scierie en piste de latérite rouge, que les eaux traversaient la chaussée. Un gros travail de nettoyage des buses, et d'élagage pour faciliter l'écoulement des eaux de part et d'autre de la chaussée a été entrepris il y a deux mois par les services techniques de la mairie. Avec un risque de fragiliser et dégrader la route, et d'avoir des gravats de latérite rouge sur la voie.
- Les problèmes de distances réglementaires non respectées par rapport à la limite de voie. C'est un dossier en cours de régularisation, suivi par monsieur LEHACAUT

II/LES QUESTIONS RELATIVES AUX AUTRES SUJETS

Lors de la suite de la rencontre, il était question de divers sujets pour lesquels les services municipaux n'ont pas d'informations concrètes.

- La mairie s'interroge sur les répercussions de l'activité sur la faune et la flore, et souhaite que l'entreprise garantisse la préservation de l'environnement lors de leur procédé industriel de la fabrication. Même si elle n'a pas d'information sur le risque avéré de pollution, elle voudrait s'assurer que l'extension d'activité ne pollue pas les sols.
- Des retombées économiques et en termes d'emploi pour la commune ont été présentées, mais non chiffrées.
- Il demande le respect des volumes de l'eau public utilisée pour ne pas que cela impacte la consommation des riverains.

En outre, il a été fait mention d'une situation antérieure lors de laquelle, les habitants c'étaient réuni en collectif car leur accès à l'eau courante avait très fortement diminué car l'entreprise utilisait trop d'eau.

La municipalité est satisfaite du développement économique sur son territoire, et veille à la sécurité des riverains et de l'environnement

L'entretien s'est clos à 09h00.

COMMISSAIRE ENQUETEUR



Sophia LOUIS